

a été beaucoup retardée par la multiplication irréfléchie des Sections d'Ecole—ce qui a eu l'effet de multiplier des Ecoles faibles et inefficaces, et de subdiviser tellement les ressources des habitans, qu'il leur est impossible de construire des Maisons d'Ecole convenables ou de soutenir de bons Instituteurs sans s'imposer des charges qu'ils n'avaient pas la volonté ni le moyen de supporter. Les mêmes documents contiennent aussi plusieurs tableaux statistiques qui prouvent qu'en moyenne l'assistance *régulière* et la *capacité* des élèves qui demeurent à un ou deux milles des Ecoles, est beaucoup plus grande que celle des élèves qui sont moins éloignés. Ces pièces font voir que la proximité de l'Ecole n'est essentielle ni à l'assistance régulière ni au progrès des élèves. Les administrateurs de l'Education des Ecoles Communes dans ces Etats se sont particulièrement occupés depuis quelques années, des moyens de prévenir et faire disparaître cet inconvénient des petites Sections d'Ecole ; et ils signalent plusieurs exemples de succès. Entr'autres avantages que présentent les grands Districts d'Ecole, on peut compter la diminution des charges qui pèsent sur chaque habitant pour l'établissement et le soutien de l'Ecole ; la construction de meilleures bâties, et l'usage de plus de commodités pour l'instruction ; l'emploi de meilleurs Maîtres, et par conséquent une meilleure éducation pour la jeunesse. Ce sujet est par conséquent soumis à la sérieuse considération du Conseil, chaque fois qu'il est appelé à exercer cette partie de ses pouvoirs.

Quant aux bâties des Ecoles et à la construction des Maisons d'Ecole, il est important de se procurer les titres réguliers des terrains sur lesquels les Maisons d'Ecole ont été ou seront construites. On devrait s'assurer de la propriété de tous les sites des Ecoles Communes dans chaque District ; et comme le Conseil Municipal est le possesseur fiduci-commissaire de ces propriétés, il est peut-être à propos que le Conseil fasse une enquête sur l'état des titres de ces terrains.